

pas canadiennes, ils ne pourront plus vraiment contester l'appartenance des deux détroits en cause, car le principe de la mer territoriale de 12 milles est ancré dans le droit international.

Les députés conviendront, j'en suis sûr, que ces mesures gouvernementales sont de beaucoup plus importantes que l'établissement d'une carte quelconque. J'espère que le motionnaire, en particulier, partagera ce point de vue. Il demande la production d'une carte indiquant les eaux de l'Arctique sur lesquelles le Canada prétend exercer une souveraineté territoriale. En guise de réponse, je lui demanderais de relire les propos que tenait, le 16 avril, à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui réaffirmerait la position de plusieurs gouvernements successifs et déclarerait que «le Canada a toujours considéré les eaux situées entre les îles de l'archipel arctique comme des eaux canadiennes». Le gouvernement actuel, a ajouté le ministre, maintient cette position. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'établir la carte dont a parlé le ministre et qui indiquerait la délimitation de ces eaux. Les députés n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur n'importe quelle carte pour voir les eaux qui baignent les îles de l'archipel canadien.

J'aimerais citer un passage assez long d'une autre déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre le 17 avril. Les observations faites par le ministre ce jour-là se rattachent directement à la question que nous étudions. Je cite:

De toute évidence, que le gouvernement canadien décide ou non de revendiquer à l'heure actuelle toutes les eaux de l'archipel Arctique en traçant des lignes droites de base d'une île à l'autre, de façon à englober les eaux, le fait que le gouvernement actuel ne trace pas de telles lignes de base—et que les gouvernements canadiens antérieurs ne l'aient pas fait—n'affaiblit pas pour autant nos revendications de souveraineté.

De même, l'établissement d'une mer territoriale de 12 milles et de zones pour le contrôle de la pollution dans ces eaux ne signifie pas que le Canada renonce à sa position quant au statut de ces eaux...

J'ai clairement affirmé, comme l'a fait le premier ministre (M. Trudeau), que nous ne reculerons pas d'un pouce sur le principe de notre souveraineté, mais le gouvernement canadien n'a pas à se montrer chauvin.

La production de la carte demandée dans la motion ne servira aucune fin utile.

M. Benjamin: Comment le savez-vous?

M. Forest: Si l'honorable député veut bien écouter ce que j'ai encore à dire, je le convaincrain peut-être. Toutefois, le fait le plus important est que ce ne serait pas dans l'inté-

[M. Forest.]

rêt du pays. Le gouvernement a déjà pris en ce qui concerne les eaux de l'Arctique des mesures très importantes qui correspondent aux besoins et aux fins actuelles. Pour ce qui est de l'avenir, le gouvernement a déclaré qu'il ne céderait pas à des pressions purement chauvines l'incitant à établir des limites, quelles qu'elles soient, sur la carte de l'Arctique canadien. Ces limites lieraient le gouvernement dans l'action qui pourrait s'imposer plus tard. Elles nous priveraient de la latitude dont nous pourrions avoir besoin pour protéger divers intérêts canadiens dans les eaux arctiques.

L'établissement d'une carte montrant les eaux de l'Arctique revendiquées par le Canada ne modifierait en rien les facteurs juridique, historique, physique et géographique qui entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit du statut de ces eaux. La position du Canada à l'égard des eaux qui séparent les îles de l'Arctique est bien connue. L'établissement d'une carte illustrant nos revendications ne favoriserait pas nécessairement celles-ci, mais pourrait, au contraire, porter préjudice à la position du Canada sur d'autres questions. Le débat en cours n'est d'aucune utilité. Il pourrait vraiment, et je dois le souligner de nouveau, desservir le pays.

Avec l'aide de la Chambre, monsieur l'Orateur, le gouvernement a démontré que le Canada est uni comme jamais auparavant sur une question qui transcende les considérations régionales ou politiques. Nous avons fait beaucoup pour affirmer notre position et sauvegarder nos intérêts à l'égard des eaux de l'Arctique, manifestant une unanimité aussi rare qu'elle est bénéfique compte tenu des questions en cause. J'espère que la Chambre fera preuve du même esprit à l'égard de la motion à l'étude.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Aux voix!

(La motion de M. Harding, mise aux voix, est rejetée.)

● (5.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Comeau
Alexander	Crouse
Alkenbrack	Dionne
Barnett	Douglas (Nanaïmo-
Bell	Cowichan-Les
Benjamin	îles)
Brewin	Downey
Cadieu (Meadow Lake)	Flemming
Coates	Grills